

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 11 AVRIL 1856.

Crédit supplémentaire de 53,632 francs au Budget du Département
des Affaires Étrangères, pour l'exercice 1856.

EXPOSÉ DES MOTIFS.

MESSIEURS,

L'élévation des prix des denrées alimentaires et de quelques objets de matériel nécessaires à la Marine rend insuffisantes certaines allocations du chap. VIII, articles 44 et 48 du Budget du Ministère des Affaires Étrangères, Marine, pour 1856.

Vivres.

La somme de 88,600 francs, qui forme l'art. 44 du Budget, est destinée à payer, à raison de 1 franc par jour, les vivres du personnel embarqué. Les officiers, tout le personnel des malles-postes et une partie des marins placés en service spécial, reçoivent leurs vivres en argent et à forfait, à raison de 1 franc par jour. De ce chef, il n'y a donc pas lieu à augmentation, mais 152 personnes embarquées sur le *Brig*, la goëlette *Louise-Marie* et les bateaux à vapeur de l'Escaut, sont nourries en nature aux frais de l'État.

D'après les états ci-annexés, on peut se convaincre que la ration de vivres frais dans le pays revient à fr. 1 22 c^s par jour, et celle de mer à fr. 1 35 c^s, en dehors des tropiques, et à fr. 1 65 c^s dans les tropiques.

L'allocation de l'art. 44 doit donc s'augmenter :

1 ^o Pour les 10 hommes embarqués sur les bateaux à vapeur de l'Escaut. fr.	805 »
2 ^o Pour 142 hommes supposés résider, pendant 6 mois, dans le pays, à 22 centimes d'augmentation par jour	5,715 »
A REPORTER. fr.	6,520 »

REPORT. fr.	6,520 »
3° Pour 142 hommes supposés à la mer, pendant 6 mois, à 57 centimes d'augmentation par jour.	14,292 »
4° Les mêmes, pendant 93 jours, entre les tropiques, à 10 centimes d'augmentation par jour.	1,320 »
TOTAL. fr.	<u>22,132 »</u>

Matériel.

Le matériel, conformément à la loi sur la comptabilité, fait l'objet d'une adjudication publique. Le blocus de la Baltique a occasionné une augmentation considérable dans les prix des cordages, du goudron, des huiles, etc. Les prévisions du Budget étaient calculées sur les marchés conclus, en 1850, pour le terme de cinq ans, alors que ces objets pouvaient s'acquérir à un taux fort peu élevé.

L'augmentation de dépense, en 1856, porte :

1° Sur les cordages :

La différence de prix est de 30 p. %.

Les achats de cordages montent annuellement, pour tous les services, à environ 25,000 francs.

La différence est donc, pour 1856. fr. 7,500 »

2° Les goudrons, brai, etc., offrent également une augmentation de 30 p. %. Les besoins s'élèvent, en moyenne, à environ 10,000 francs 3,000 »

3° Les couleurs, huile de lin, huile à brûler, peuvent être évaluées, en moyenne, pour les années précédentes, à 12,000 francs, y compris l'éclairage du feu flottant, à 20 p. % d'augmentation 2,400 »

4° Les bois sont également adjugés à 20 p. % au-dessus du prix de l'année précédente. La dépense moyenne annuelle est d'environ 18,000 francs 3,600 »

TOTAL. fr. 16,500 »

L'entretien des machines des trois malles-postes, à Ostende, est porté au Budget pour une somme d'environ 20,000 francs. Il est facile de comprendre qu'il ne s'agit ici que des réparations ordinaires d'entretien, mais que le renouvellement de pièces majeures ne s'y trouve pas compris.

Depuis la présentation du Budget de 1856, plusieurs avaries se sont produites dans les machines des malles-postes, surtout à bord du *Rubis*, dont l'appareil moteur, fonctionnant depuis neuf ans, n'a pas exigé de réparations dans les grosses pièces.

D'après un devis fourni par l'ingénieur, et en dehors des réparations ordinaires, il y a lieu de renouveler un cylindre; de réparer en grand les pistons moteurs; de remplacer un entablement en fonte, un arbre coudé; de renforcer les supports de crapaudine; d'établir un nouveau parquet dans la chambre des machines; de nouveaux collets en bronze, pour tuyaux de conduite de vapeur; de renouveler les douilles, pivots, bielles et excentriques des roues, etc., etc.

Ces travaux s'élèveront à environ 15,000 francs.

Ces diverses dépenses se résument ainsi qu'il suit :

CHAP. VIII. ART. 44. — <i>Vivres</i>	fr.	22,132	»
47. — <i>Matériel</i>		16,500	»
— — <i>Grosses réparations aux machines</i> <i>des malles-postes</i>		15,000	»
		<hr/>	
TOTAL.	fr.	53,632	»

Le projet de loi que j'ai l'honneur de vous présenter, Messieurs, a pour objet de mettre à ma disposition le crédit nécessaire pour faire face à ces dépenses.

Le Ministre des Affaires Étrangères,

V^o VILAIN XIII.

PROJET DE LOI.

Léopold,

ROI DES BELGES,

À tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre des Affaires Étrangères et de Notre Ministre des Finances,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances.

ARTICLE PREMIER.

Le Budget des dépenses du Département des Affaires Étrangères, pour l'exercice 1856, est augmenté d'une somme de *cinquante-trois mille six cent trente-deux francs* (fr. 53,652), imputable comme suit :

Chap. VIII, art. 44. Vivres.	fr.	22,152	»
Id. 47. Matériel		51,500	»
		53,652	»
	TOTAL.	fr. 53,652	»

ART. 2.

Cette dépense sera couverte au moyen des ressources ordinaires de l'exercice 1856.

ART. 3.

La présente loi sera obligatoire le lendemain de sa publication.

Donné à Laeken, le 10 avril 1856.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Affaires Étrangères,

V^o VILAIN XIII.

Le Ministre des Finances,

MERCIER.

ANNEXE A.

Prix des rations en rade, dans le pays. 1856. — Celui du pain est calculé à raison de 54 centimes le kilogramme.

JOURS.	ORGE.		Pain.	Viande.	Lard.	Pois verts.	Pois gris.	Fromage.	Beurre.	Genièvre.	Vinaigre.	Sel.	Moutarde.	Poivre.	Légumes.	RÉCAPITULATION.
	Dé-jeûner.	Soupe.														
Lundi	0,25	"	1,50	"	0,15	0,30	"	0,25	0,125	0,08	0,04	0,06	0,03	0,03	"	Orge 1,95 kil. à " 40 ^c » 78
Mardi	0,25	0,05	"	0,50	"	"	"	"	"	0,08	0,04	"	"	"	0,09	Lard 0,45 — à " 35 » 61
Mercredi	0,25	0,05	"	0,50	"	"	"	"	"	0,08	0,04	"	"	"	0,09	Pois verts 0,60 — à " 30 » 18
Jeudi	0,25	"	1,50	"	0,15	"	0,30	0,25	0,125	0,08	0,04	0,06	0,03	0,03	"	— gris 0,50 — à " 30 » 18
Vendredi	0,25	"	"	"	0,15	0,30	"	"	"	0,08	0,04	"	"	"	0,09	Fromage 0,50 — à " 10 » 55
Samedi	0,25	0,05	"	0,50	"	"	"	"	"	0,08	0,04	"	"	"	0,09	Beurre 0,25 — à " 50 » 37
Dimanche	0,25	0,05	"	0,50	"	"	"	"	"	0,08	0,04	"	"	"	0,09	Genièvre 0,56 lit. à " 57 » 52
																Vinaigre 0,28 — à " 70 » 20
																Sel 0,12 kil. à " 51 » 04
																Moutarde 0,06 — à " 70 » 04
																Poivre 0,06 — à " 26 » 08
																5 55
																45 p. ^o / _o d'augmentation 1 50
																4 85
																Pain . . . 5 kilog. à " 34 1 02
																Viande . . . 2 — à " 84 ¹ / ₂ 1 69
																Légumes. 4 rations à " 09 " 36
																7 92
																P. ^o / _o de distribution " 05
																Distribution extraordinaire de vinaigre et genièvre " 10
																Futailles, 5 p. ^o / _o des vivres en moyenne " 50
																8 57
Coût	0,70	0,08	1,02	1,69	0,61	0,18	0,18	0,55	0,57	0,52	0,20	0,04	0,04	0,08	0,56	Soit par jour 1 92

(5)

[No 188.]

ANNEXE B.

Prix des rations à la mer. — 1856.

JOURS.	Orgo.	Biscuit.	Viande salée.	Lard.	Pois verts.	Pois gris.	Pois blancs.	Beurre.	Genièvre.	Vinaigre.	Sel.	Moutarde.	Poivre.	Farine.	RÉCAPITULATION.
Lundi	0,25	1,50	"	0,15	0,50	"	"	0,125	0,08	0,04	0,06	0,05	0,05	"	Orge 1,75 kil. à " 40 c ^s " 70
Mardi	0,25	"	0,50	"	"	"	0,57	"	0,08	0,04	"	"	"	"	Biscuit 3,00 — à " 48 " 44
Mercredi	0,25	"	"	0,15	0,50	"	"	"	0,08	0,04	"	"	"	"	Viande 1,50 — à " 90 " 55
Judi	0,25	1,50	0,50	"	"	"	"	0,125	0,08	0,04	0,06	0,05	0,05	0,50	Lard 0,60 — à " 55 " 81
Vendredi	0,25	"	"	0,15	"	0,50	"	"	0,08	0,04	"	"	"	"	Pois verts 0,90 — à " 50 " 27
Samedi	0,25	"	"	0,15	0,50	"	"	"	0,08	0,04	"	"	"	"	Pois gris 0,50 — à " 56 " 18
Dimanche	0,25	"	0,50	"	"	"	"	"	0,08	0,04	"	"	"	0,50	Pois blancs 0,57 — à " 25 " 00
															Beurre 0,25 — à " 50 " 37
															Genièvre 0,56 lit. à " 57 " 32
															Vinaigre 0,28 — à " 70 " 20
															Sel 0,12 — à " 51 " 04
															Moutarde 0,06 — à " 70 " 04
															Poivre 0,06 — à " 26 " 08
															Farine 1,00 — à " 44 " 44
															6 35
															45 p. % d'augmentation 2 85
															9 18
															P. % de distribution " 08
															Futailles " 57
															Distributions extraordinaires, coulage 1 "
															10 85
Coût.	0,70	1,44	1,35	0,81	0,27	0,18	0,00	0,37	0,52	0,20	0,04	0,04	0,08	0,44	

Soit par jour. 1 35

Dans les tropiques, à ajouter pour cacao, café et sucre " 74

74 × 10,85 = 11,87. Soit par jour. 1 65